



BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION/ RENOUVELLEMENT D'ADHESION OU DE DON ANNEE 2026

à retourner Complété et accompagné du règlement

Association Départementale de Parents et amis de Personnes Handicapées mentales
27, rue des Ailes – ZA n° 2 – 37210 PARCAY-MESLAY – Tél : 02 47 88 00 56 – Mail : infos@adapei37.fr

Renseignements concernant l'Adhérent ou le Donateur (l'adhésion ne concerne qu'une seule personne : M. ou Mme)

Civilité :	Qualité de l'Adhérent ou du Donateur (1) :
Nom :	<input type="checkbox"/> Père ou <input type="checkbox"/> Mère
Prénom :	<input type="checkbox"/> Frère ou <input type="checkbox"/> Sœur
Situation familiale :	<input type="checkbox"/> Parent (autre)
Profession :	<input type="checkbox"/> Tuteur parent
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Tuteur non parent
Adresse :	<input type="checkbox"/> Ami/Bienfaiteur
Code Postal : Ville :	<input type="checkbox"/> Personne bénéficiaire en situation de handicap
Adresse mail :	

Renseignements concernant la personne en situation de handicap (*)

Nom – Prénom : Date de naissance

Etablissement(s) fréquenté(s) :

En attente d'une place (préciser l'orientation) :

Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer (*)

Adhésion, renouvellement d'adhésion ou don

Je souhaite :

- adhérer à l'Association et en accepte les statuts et règlement intérieur (à disposition sur simple demande)
- renouveler mon adhésion auprès de l'Association
- faire un don à l'Association

Mon choix :

- adhérer ou renouveler mon adhésion d'un montant de **75 euros**
- faire un don d'un montant de :

Je choisis le mode de règlement :

- chèque (à l'ordre de l'Adapei d'Indre-et-Loire)
- espèces
- virement sur compte (*) : CREDIT AGRICOLE DE LA TOURNAINE ET DU POITOU

CODE BANQUE CODE GUICHET N° COMPTE
19406 37015 37964441001
CODE IBAN : FR76 1940 6370 1537 9644 4100 141

CLE RIB
41

(*)-Merci de libeller votre virement comme suit : nom et prénom + adh ou adh/don ou don + retourner le bulletin à infos@adapei37.fr ou Adapei 37 – BP 87992 – 37079 TOURS CEDEX 2

Date : Signature :

Le versement de cotisation annuelle de l'Adapei d'Indre-et-Loire ou d'un don, vous permet, le cas échéant, selon l'article 200 du Code Général des Impôts de bénéficier d'une réduction fiscale.

Nous vous précisons que le reçu fiscal qui sera établi le sera au nom du payeur.

Ces renseignements resteront strictement confidentiels.